

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° DS 2010-21 du 23 juin 2010 portant délégation de signature
à l'Établissement français du sang**

NOR : SAS01030519S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision n° N 2010-20 du président de l'Établissement français du sang en date du 23 juin 2010 nommant Mme Laurence LE TEXIER aux fonctions de directrice de la valorisation scientifique de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laurence LE TEXIER, directrice de la valorisation scientifique de l'Établissement français du sang, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang et dans la limite de ses attributions, les bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT, et de certifier le service fait.

Article 2

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2010.

Fait à Saint-Denis, le 23 juin 2010.

Le président,
PR G. TOBELEM